



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 17 décembre 2004

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 1^{er} décembre 2004

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 21 décembre 2004

**Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur
MARTEAU**

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Alain BAUDIN

Présents :

Adjoints :

Mme Françoise BILLY, M. Gérard NEBAS, M. Gilles FRAPPIER, Mme Jeanine BIMES, M. Luc DELAGARDE, Mme Nicole GRAVAT, M. Guillaume JUIN, M. Rodolphe CHALLET, M. Paul SAMOYAU, Mlle Fabienne RAVENEAU, M. Amaury BREUILLE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques LAMARQUE, Mme Geneviève RIZZI, M. Gérard ZABATTA

Conseillers :

Mme Andrée CHAREYRE, M. Michel GENDREAU, Mme Nathalie BEGUIER, M. Rémy LANDAIS, Mlle Karen NALEM, Mme Annie COUTUREAU, Mme Madeleine CHAIGNEAU, Mme Marie-Edith BERNARD, Mme Valérie UZANU, Mme Catherine REYSSAT, Mme Danièle GANDILLON, M. Bernard JOURDAIN, Mme Isabelle RONDEAU, M. Yannick TARDY, M. Alain GARCIA, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Dominique GUIBERT, Mme Elisabeth BEAUVAIS, Mme Claudie LAROCHE, M. Marc THEBAULT, Mme Michelle LE FRIANT

Secrétaire de séance : Karen NALEM

Excusés ayant donné pouvoir :

M. Michel PAILLEY donne pouvoir à M. Amaury BREUILLE.
M. Franck GIRAUD donne pouvoir à Mme Claudie LAROCHE.
Mme Christabelle CHOLLET donne pouvoir à M. Marc THEBAULT.
M. Jean-Louis EPPLIN donne pouvoir à Mme Elisabeth BEAUVAIS.

Excusés :

Conseillers :

Mme Catherine DEGUERCY, Mme Françoise HALAT, M. Joël RENOUX, M. Stéphane TRONEL

CONSEIL MUNICIPAL DU 17 décembre 2004

DELIBERATION D20040473

Urbanisme & Affaires Immobilières

**Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant à Monsieur
MARTEAU**

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Après examen par la Commission Générale,

Sur proposition du Maire,

Les Marais de Galuchet et la Plante ont été endommagés à la suite de la tempête du 27 décembre 1999 et connaissent, depuis cette date, des difficultés de remise en état.

L'intervention de plusieurs partenaires, et notamment le Parc Interrégional du Marais Poitevin ainsi que la Direction Régionale de l'Environnement, a permis de créer, sur cinq années (2004-2008), un « programme de conservation d'une entité de marais aux portes de la Ville de Niort et du Marais poitevin » afin d'assurer la remise en état et la préservation de la faune et de la flore particulièrement intéressantes dans le secteur du Marais de Galuchet et de la Plante.

Afin d'adhérer à ce programme, faciliter la remise en état et l'entretien écologique de ces sites, il est préférable que la collectivité soit propriétaire des terrains concernés.

Dans le cadre des acquisitions foncières nécessaires, Monsieur Alain MARTEAU a donné son accord pour la vente d'une parcelle de terrain lui appartenant sise au lieudit « Prairie de Galuchet » cadastrée section KY n°68 pour une superficie de 36 a 55 ca.

Cet accord est intervenu sur la base de 0,11 €/M² concernant la valeur s'appliquant au terrain soit 402,05 €, et la somme de 2 062,36 € s'appliquant aux arbres existant sur la parcelle, soit un prix global pour cette opération de **2 464,41 €** conformément à l'avis délivré par le Service du Domaine.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver l'acquisition aux conditions énoncées ci-dessus, et qui ont fait l'objet d'une promesse de cession ;
- autoriser le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'acte notarié à intervenir qui sera dressé par Maître LOMINE
Notaire associé à NIORT

Tous les frais afférents à cette acquisition seront imputés au Budget Espaces Verts.

LE CONSEIL ADOPTE

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0
Excusé :	4

Pour le Maire de Niort
Alain BAUDIN
L'Adjoint au Maire

Gilles FRAPPIER

[Ordre du jour](#)